

CGDD

***Orientations du CGDD et résultats du dialogue de
gestion***

18 février 2013



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT
www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

Orientations et priorités du CGDD

1/2

- *Autorité et évaluation environnementales*
- *Actions en faveur d'une économie verte*
 - *Filières industrielles stratégiques « vertes » : diagnostic des filières et domaines prioritaires par région, actions de soutien à leur développement ;*
 - *Adaptation des métiers à la transition vers l'économie verte.*
- *Promotion et animation territoriales du développement durable*
 - *Actions au profit de projets territoriaux de développement durable : au sein de la sphère publique État (démarches de services publics responsables), et vers les collectivités territoriales, notamment pour des projets co-portés État-Région ;*
 - *Soutien aux actions des associations, notamment dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).*

Orientations et priorités du CGDD

2/2

- *Connaissance stratégique des territoires*
 - *Profil environnemental régional,*
 - *études et réflexions prospectives au titre de la connaissance des territoires, co-portées avec les régions : énergie, biodiversité, économie verte;*
 - *remobiliser les CERC les moins actives.*
- *Statistiques*

Méthode (dialogue de gestion)

- *Un dialogue constructif, basé sur les priorités définies en amont*
 - *Les documents élaborés par les DREAL en préparation de ce dialogue de gestion avaient pour la majeure partie d'entre eux intégré les priorités définies par le CGDD.*
 - *Le dialogue a surtout porté sur les projets présentés, et seulement ensuite sur les crédits nécessaires pour mener à bien ces projets*
- *Des échanges complets :*
 - *Rappel des enjeux, puis échange sur les projets de la DREAL pour 2013*
 - *Évocation des effectifs transversaux « développement durable », nécessaires pour mettre en œuvre les-dits projets*
- *Un dialogue à nourrir :*
 - *Les arbitrages ultérieurs sous contrainte budgétaire forte atténue l'intérêt des échanges en séance.*
 - *Pour accompagner les DREAL sur leurs projets, il serait nécessaire de pouvoir en parler en amont du dialogue de gestion*